

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/92/OCS-FA
Décembre 2021

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur l'emploi du citrate trisodique (SIN 331(iii)) dans la catégorie d'aliments 01.1.1 « Lait liquide (nature) »**

DATE LIMITE: 15 janvier 2022

GÉNÉRALITÉS

1. Se référer au [REP21/FA](#), paragraphes 7-15.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur le fait de savoir si le citrate de trisodique devrait être autorisé dans la catégorie d'aliments 01.1.1 «Lait liquide (nature)». Plus précisément :
 - si la réponse est affirmative, veuillez fournir une justification technologique ainsi que le niveau d'emploi; ou
 - si la réponse est négative, veuillez fournir la preuve que l'emploi de cet additif peut altérer la nature du produit, masquer sa mauvaise qualité, induire les consommateurs en erreur et causer un emploi abusif potentiel.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.